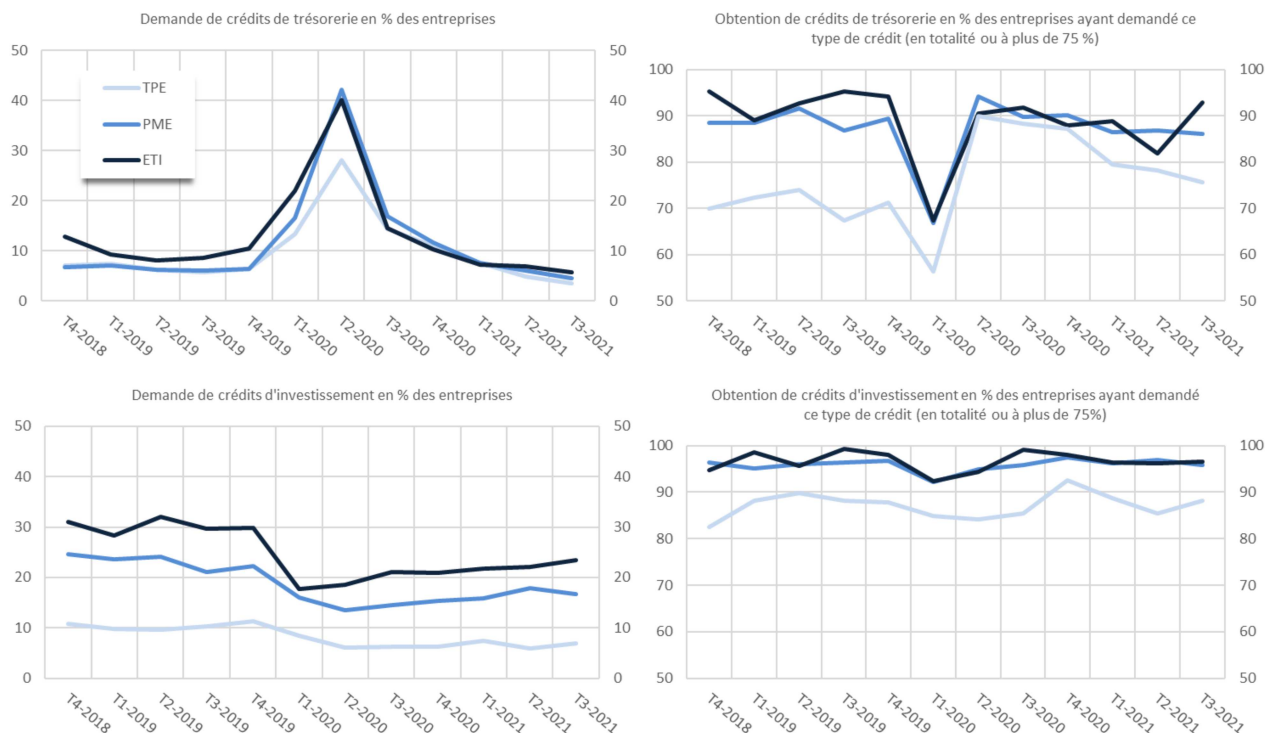


Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France • 3^{ème} trimestre 2021

Les demandes de crédits de trésorerie baissent légèrement et les taux d'obtention restent élevés

Les demandes de nouveaux crédits de trésorerie continuent de se réduire et atteignent des niveaux inférieurs à ceux d'avant-crise, tandis que les demandes de nouveaux crédits d'investissement se stabilisent. Ces demandes demeurent bien servies, avec des taux d'obtention élevés aussi bien pour les crédits de trésorerie que pour les crédits d'investissement.

La Banque de France mène une enquête trimestrielle auprès d'entreprises sur leur accès au financement bancaire ; environ 4 000 PME et 500 ETI ont répondu, ainsi que 2 500 TPE grâce à un partenariat avec la **Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA)**. NB : seuls les crédits bancaires sont considérés ici ; les ETI ont aussi accès au marché des titres privés, ce qui leur offre des sources de financement supplémentaires non décrites par cette enquête.



Données non-corrigées des variations saisonnières, en % ; hors utilisation de lignes de crédit obtenues précédemment

Champ : Entreprises avec une autonomie de décision en matière de demande de crédit : TPE : 0 – 9 salariés ; PME = 10 – 249 salariés ; ETI = 250 – 4999 salariés

Nouveaux crédits de trésorerie

Un an après le pic atteint au plus fort de la crise sanitaire, au T2 2020, les demandes de **nouveaux crédits de trésorerie** continuent de diminuer : 4 % des **TPE**, 5 % des **PME**, ainsi que 6 % des **ETI**, ont fait une demande au cours des trois derniers mois. Les taux d'**obtention de ces nouveaux crédits en proportion des demandes** (en totalité ou à plus de 75 %) demeurent élevés, à 76 % pour les **TPE**, très au-dessus des niveaux d'avant crise, et à 86% pour les **PME**. Le taux d'obtention pour les **ETI** est à interpréter avec prudence en raison de la faible taille de l'échantillon **ETI**.

Nouveaux crédits d'investissement

Les demandes de **nouveaux crédits d'investissement** restent en deçà de leurs niveaux d'avant crise, avec 7 % des **TPE**, 17 % des **PME** et 23 % des **ETI** ayant fait une demande. Dans ce contexte, les **taux d'obtention** restent élevés, à 88 % de demandes satisfaites (en totalité ou à plus de 75%) pour les **TPE**, 96 % pour les **PME** et 96% pour les **ETI**.



Compléments

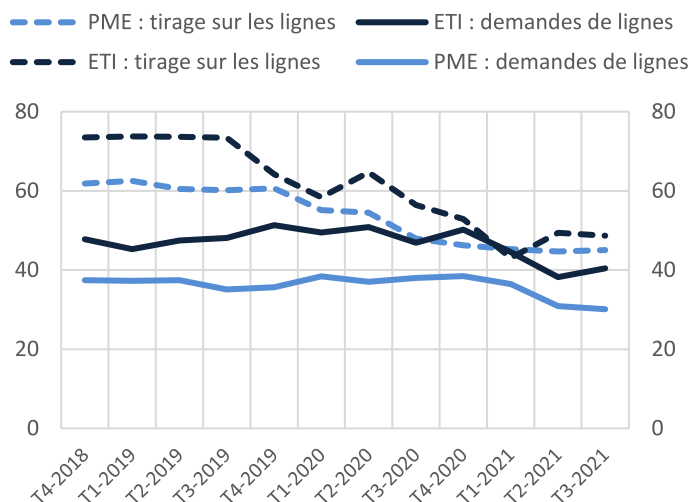
1. Lignes de crédit

Pour leurs besoins d'exploitation, les **PME** et les **ETI** peuvent faire appel à leur banque pour obtenir, souvent en début d'année, des **lignes de crédit** leur donnant droit à tirage au cours de l'année.

La part des **PME** ayant demandé des **lignes de crédit** au cours des 12 derniers mois diminue de nouveau et s'établit à 30 %. Parmi les **ETI**, 40 % ont effectué des demandes. Ces demandes sont toujours largement satisfaites (en totalité ou à plus de 75%), dans 96 % des cas pour les **PME** comme pour les **ETI**.

45 % des **PME** ont mobilisé des **lignes de crédit** ce trimestre. Parmi les **ETI**, 49 % ont tiré sur leurs lignes de crédit.

Demandes de lignes de crédit (sur les 12 derniers mois, en % des entreprises) et tirage sur les lignes existantes (au cours des 3 derniers mois, en % des entreprises ayant fait une demande)

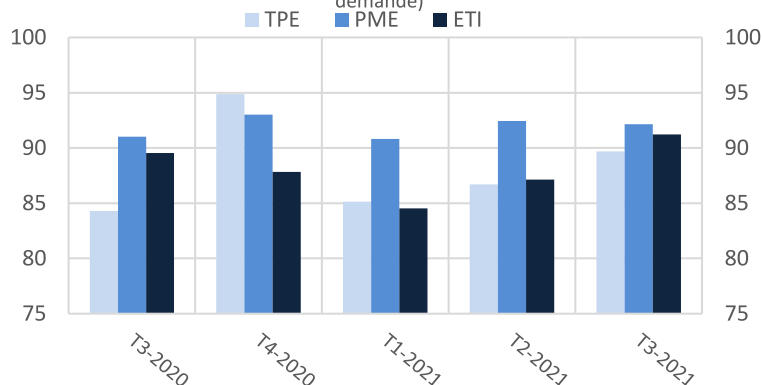


2. Obtention de nouveaux crédits d'équipement

Parmi les **crédits d'investissement**, les **crédits d'équipement** sont destinés à financer des immobilisations incorporelles ou corporelles, hors biens immobiliers.

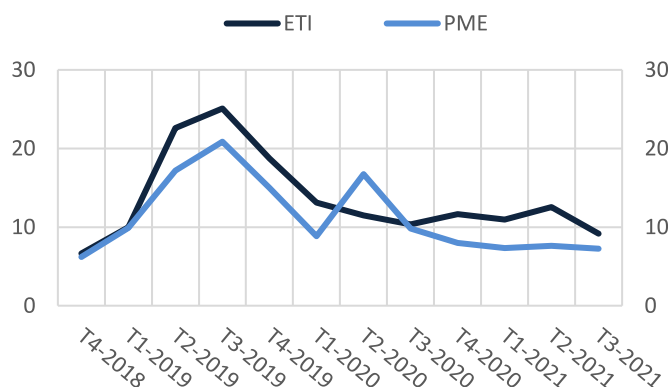
Le **taux d'obtention** des **crédits d'équipement** (en totalité ou à plus de 75%) remonte légèrement pour les **TPE** à 90 %, ainsi que pour les **ETI** à 91 % contre 87 % au T2 2021. Le taux d'obtention pour les **PME** demeure stable à 92 %.

Proportion d'entreprises ayant obtenu des crédits d'équipements en totalité ou à plus de 75% (en % des entreprises ayant fait une demande)



3. Evolution du coût du crédit

Solde des entreprises déclarant une baisse du coût du crédit en % des entreprises



Comme aux trimestres précédents, la proportion des **PME** et des **ETI** déclarant une baisse du coût du crédit demeure supérieure à celle des entreprises déclarant une hausse.

* Le solde d'opinion est défini comme la différence entre la proportion de répondants ayant déclaré une baisse du coût du crédit et la proportion de répondants ayant déclaré une hausse du coût du crédit). Un solde d'opinion positif indique que davantage d'entreprises déclarent une baisse du coût du crédit qu'une hausse.

